



Argent bloqué chez le notaire

Par Rachou

Bonjour j'ai divorcé y a plus de 5 ans et il reste une somme bloquée chez le notaire par mon ex mari lui qui est parti avec ma meilleure amie et tout ce qui se trouvait dans ma maison je n'ai pris que ce que mon avocate m'avait dit de prendre car j'avais mes enfants donc que le nécessaire pour dormir manger et laver le linge
Aujourd'hui je lui dis à mon avocate que je veux la totalité elle me répond qu'elle a fait la demande à l'avocate de mr mais personne ne lui réponds **QUE DOIS-JE FAIRE ET COMMENT SIL JOUS PLAÎT JE VEUX LA TOTALITÉ DE L'ARGENT BLOQUÉ CHEZ LE NOTAIRE.SA FAIT 5 ANS QUE SA DURE**

Par ESP

Bonjour
Vous ne dites pas à quoi correspond cette somme par rapport au jugement de divorce et pourquoi cette procédure de blocage, mais quoi qu'il en soit pour obtenir la totalité au lieu de la moitié, il faudra qu'une nouvelle décision judiciaire vous l'accorde

Par Rachou

On a vendu la maison et donc on devait se partager le reste de l'argent de la vente pas grand chose vu que tout ou presque à tout payer le crédit et les travaux cette argent mon ex la bloquée quand on a eu le rdv chez le notaire je l'ai su sur place donc sa part et ma part est bloquée 5000? 2500 chacun mais à ce jour vu qu'il a tout vidé la maison sans moi je veux la totalité mais on a pas de réponse de son avocat à mr que puis-je faire? L'avocat n'arrive à rien faire moi je veux l'argent sa fait 5 ans déjà que sa se trouve chez le notaire

Par Isadore

Bonjour,

Si vous n'avez pas d'accord entre vous, il faut passer par un jugement.

Si la maison vous appartenait à vous deux, vous n'avez pas la possibilité de priver Monsieur de sa part du prix de vente. Il risque d'être un peu tard pour revenir sur l'accord concernant les meubles.

Par ESP

Fil modéré...

AGeorges, nous ne sommes pas là pour dire ce qu'il aurait fallu faire pour ne pas être dans une situation donnée, mais pour aider à résoudre celle-ci.

Par kang74

Bonjour

La somme restera bloquée tant que vous ne serez pas d'accord sur le partage .
Par de là, si vous n'êtes pas d'accord sur le partage 50/50 il faudra aller devant la justice avec avocat .

Comme nous ne savons pas ce qu'il y a à partager, outre ce qu'il reste du prix du bien, nous ne pouvons vous dire vos chances de réussite , seulement que se lancer dans ce genre de procédure est assez long et coûteux en frais d'avocat ... Donc pour 2500e, pas dit que le jeu en vaille la chandelle surtout si lui peut justifier de biens propres qui ont enrichi la communauté (on ne traite pas que l'histoire des meubles)et que donc, vous êtes redevable envers lui .

Le fait qu'il soit parti avec votre meilleur ami n'entre pas en considération .

Par AGeorges

@ESP

nous ne sommes pas là pour dire ce qu'il aurait fallu faire

???

Je n'ai pas dit comment il fallait faire, mais comment cela se passe normalement.

Dire que le mari est parti avec les meubles sans preuve et sans factures de leurs valeurs ne mène à rien.

L'objectif était que Rachou précise ce qui a été fait et sur quoi il est possible de s'appuyer pour lui proposer une action. Sans aucune preuve de rien, Rachou n'aura pas ce qu'elle demande, c'est simple ! Mais sa colère est tout à fait justifiée.

Votre censure est parfaitement incompréhensible !

Par Nihilscio

Bonjour,

Vous voulez la totalité de l'argent et votre ex refuse. Le conflit pourra durer indéfiniment et le montant des honoraires que vous aurez payé à vos avocats respectifs finira par dépasser celui de la somme séquestrée.

Il faut transiger ou demander au juge de décider du partage.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous dites "

L'avocat n'arrive à rien faire

C'est sans doute parce qu'il ne peut pas obtenir ce que vous demandez. En cas de désaccord sur le partage, ni le notaire ni l'avocat ne peuvent vous donner raison.

Il faut que le notaire fasse un PV de difficultés concernant le partage et ensuite saisir le tribunal.

Votre avocat doit savoir comment faire.

Par contre il faut engager des frais qui sont peut être disproportionnés par rapport à vos chances de gagner.

Par exemple si les frais sont de 2500 et que vous n'obtenez que la moitié donc 2500 et devez payer les frais de l'adversaire ...

Parfois il faut savoir faire la "part du feu" et penser que 2500 c'est mieux que rien du tout.

Mais c'est à vous de décider de poursuivre la voie judiciaire ou de trouver un compromis.